

Le bilan de la récente édition du "week-end sans alcool au volant"

- Session : 2021-2022
- Année : 2022
- N° : 162 (2021-2022) 1

• Question écrite du 28/01/2022

◦ de AHALLOUCH Fatima

◦ à DE BUE Valérie, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière

Ce week-end a eu lieu la 13^e édition du « week-end sans alcool au volant », action menée dans toute la Belgique, qui rassemble la police fédérale et les 119 zones de police locale, afin de sensibiliser les usagers de la route aux dangers de l'alcool au volant.

En Wallonie, trois jeunes conducteurs sur 10 prennent le volant sous l'influence de drogues, soit deux fois plus qu'il y a un an. Un conducteur drogué sur cinq combine plusieurs substances. Une majorité d'entre eux (64 %) combinent drogues et alcool, ce qui accroît d'autant plus le risque d'accident. L'inhalation de gaz hilarant est également en augmentation, ressort-il de la dixième enquête nationale annuelle d'insécurité routière de l'Institut Vias.

Dans le sud du pays, 30 % des hommes entre 18 et 34 ans ont roulé au cours du mois écoulé sous l'emprise de drogues, contre 15 % il y a un an.

Or, de nombreuses études montrent que la combinaison de drogues, d'alcool et autres produits illicites, induit une augmentation du risque d'accident, souvent liée à une mauvaise évaluation lors de situation de conduite complexe.

Quel est le bilan de cette édition en Région wallonne ?

Combien y a-t-il eu de contrôles et parmi eux, combien étaient positifs ?

Madame la Ministre voit-elle une hausse des chiffres de conduite sous influence depuis le début de la crise sanitaire ?

Comptez-vous accentuer les contrôles par de telles actions ou les campagnes de sensibilisation ?

Actuellement, aucun test ne permet de détecter le gaz hilarant lors de contrôles de police, contrairement aux drogues illégales. Pourtant, il peut avoir de graves conséquences sur la santé de ceux qui l'inhalent. Comptez-vous travailler sur l'harmonisation de la législation, d'autant que la "détention et l'utilisation de gaz hilarant sont interdites dans de nombreuses communes, mais autorisées dans d'autres".

Comment va-t-elle sensibiliser la population sur les effets néfastes du gaz hilarant sur la santé ?

Réponse :

La 13e édition du « week-end sans alcool au volant », menée du 21-24 janvier 2022, a dirigé les contrôles sur l'alcoolémie, mais également sur la drogue au volant. Lors de ce « week-end sans alcool », 4 013 conducteurs ont été soumis à un test d'alcoolémie en Wallonie. 3,49 % d'entre eux étaient sous l'influence d'alcool. Ces contrôles ont donné lieu à 51 retraits de permis.

En comparaison avec la précédente édition en 2021, il y a eu 433 conducteurs testés en moins, mais le taux de conducteurs positifs s'avère plus élevé : 3,49 % en 2022 contre 2,83 % en 2021. Tableau 1 : Bilan wallon de la dernière édition du « week-end sans alcool au volant » (21-24 janvier 2022)

ALCOOL	2022	2021
Période	21-24/01	22-25/01
Tests alcool effectués	4013	4446
Testés positifs	140	126
Taux de conducteurs positifs à l'alcool	3,49 %	2,83 %
Retraits de permis alcool	51	57

Source : Police fédérale – Direction de l'information policière et ICT – service Politique et Gestion (BIPOL)

Pendant ce week-end, la police a également procédé à des tests liés à la conduite sous l'influence de stupéfiants. Il est important de préciser que les tests salivaires ne sont pas systématiques. Les policiers ne peuvent réaliser un test salivaire que si certains critères permettant de soupçonner une conduite sous l'influence de drogues sont réunis.

Lors de l'édition de janvier 2022, 39 conducteurs ont fait l'objet d'un test salivaire en Wallonie. Le taux de conducteurs sous l'influence de drogues s'élevait à 0,7 %. En janvier 2021, davantage de tests drogues avaient été réalisés (66 tests salivaires et 1 prise de sang). Le taux de

conducteurs sous l'influence de drogues était de 1,1 %. Tableau 2 : Bilan wallon de la dernière édition du « week-end sans alcool au volant » (21-24 janvier 2022)

DROGUES	2022	2021
Période	21-24/01	22-25/01
Tests salivaires drogues	39	66
Prises de sang drogues	0	1
Retraits de permis drogues	30	49
Taux de conducteurs testés sous influence de drogues	0,7 %	1,1 %

Source : Police fédérale – Direction de l'information policière et ICT – service Politique et Gestion (BIPOL)

Les chiffres issus de cette édition démontrent que, concernant l'alcool, le pourcentage de conducteurs positifs est plus élevé en 2022. Cependant, la situation en janvier 2022 diffère fortement par rapport à celle de 2021, notamment en raison des mesures sanitaires en vigueur. En effet, en janvier 2021, les mesures sanitaires en application étaient plus strictes

avec notamment, une bulle sociale limitée, la fermeture des métiers de contact et de l'HORECA, le télétravail obligatoire, etc. Ainsi, les opportunités de consommer de l'alcool en dehors du domicile étaient plus limitées que lors de l'édition 2022. S'agissant des contrôles liés à la conduite sous influence d'alcool ou de drogues, ceux-ci relèvent des compétences fédérales.

Les travaux réalisés dans le cadre des États généraux wallons de la Sécurité routière ont mis en avant l'intérêt pour la police de s'équiper et de faire systématiquement usage de collecteurs salivaires lors des contrôles. Ceux-ci rendent en effet immédiat tant la détection que la sanction, et donc la mise à l'écart, sur la route, de la personne sous influence. Face à la généralisation et à la banalisation de cette consommation, il me paraît opportun de systématiser le contrôle lors de chaque interpellation policière, afin de mieux cerner l'ampleur du phénomène, pour mieux lutter contre celui-ci. Dans le cadre de mes compétences, j'encourage particulièrement les actions concertées de sensibilisation Police et AWSR afin de produire un changement de mentalité. L'intensification de cette collaboration fait partie de mon plan d'action relatif aux 10 mesures prioritaires développées à l'issue des États généraux de la Sécurité routière, et particulièrement la mesure visant le renforcement de la prévention en matière de conduite sous influence de l'alcool. Cette mesure s'articule autour de la promotion du zéro préventif. S'agissant de l'inhalation de gaz hilarant, si la législation ne relève pas des compétences régionales, nous restons attentifs à ce phénomène en évolution dans les différentes actions de prévention

En 2022, la problématique de la conduite sous influence sera à nouveau abordée dans les campagnes et actions spécifiques de l'AWSR, notamment au travers de campagnes de sensibilisation multimédias, menées lors de la période estivale et lors des fêtes de fin d'année. Depuis 2020, l'AWSR propose par ailleurs divers modules de formation dont un spécifique sur le thème de la conduite sous influence au sens large (drogues, alcool et médicaments). Ce module, adapté en fonction du public cible, est notamment proposé aux jeunes pour lesquels l'accent est particulièrement mis sur l'alcool et la drogue au volant.

Via ce nouveau département « formation », l'AWSR se positionne comme un partenaire clé des associations, institutions, entreprises, d'une part, et du secteur public, d'autre part, dans leur prise de conscience de leur rôle et de leur véritable contribution à une mobilité plus sûre. Une équipe pluridisciplinaire de 6 experts de terrain et de pédagogues, en accord avec leur temps, utilisent des méthodes et outils variés qui favorisent

l'interaction et le vécu de l'expérience dans le souci de générer des comportements plus responsables sur les routes. Ces formations se veulent évolutives compte tenu du contexte et de la société. Aussi, dans la mesure où il est constaté que la consommation de gaz hilarant grandit, cette thématique y est incluse, principalement dans les messages à destination des jeunes. La combinaison alcool/drogue/gaz et ses répercussions graves sur la capacité de conduite se trouve également au centre des discussions. A travers l'ensemble des actions de prévention, formations et campagnes de sensibilisation à la conduite sous influence qu'elle mène, l'AWSR vise donc, en tout temps, à inciter les conducteurs, non seulement à ne pas prendre le volant sous l'effet d'alcool, drogue, gaz hilarant ou médicament, mais aussi à anticiper leur retour à la maison lors d'un évènement festif, de manière à ne pas être confronté aux risques liés à la conduite sous influence.

En outre, le brevet que je souhaite proposer aux jeunes de l'enseignement secondaire autour de la notion du partage de la route, en cours de réflexion pour 2023, contiendra inévitablement une thématique liée à la conduite sous influence, en ce compris la consommation de drogues. Dans l'intervalle, soulignons que diverses associations proposent des actions en Éducation à la Mobilité et à la Sécurité routière, soutenues financièrement via un appel à projets lancé annuellement à destination des ASBL et communes, visant notamment à sensibiliser les jeunes à la conduite sous influence. De manière plus générale, outre l'impact significatif de la consommation de drogues et gaz hilarant au volant sur la sécurité des usagers, une sensibilisation de la population aux effets néfastes de cette consommation sur la santé est effectivement importante. Sur ce point, je vous renvoie vers mes collègues en charge de la Santé.